

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 29 mars 2017 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Treveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- M. Didier POIROT, représentant M. MARTIN, maire de Gondrecourt,
- Mme Claire PEUREUX VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Michel MARIE, suppléant de M. LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. David MAZOYER, Mme Martine HURAUT et M. Jean-Philippe MOURONVAL, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON-MIEUSSET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN.

Etait invité :

- M. Christophe PETITJEAN, commissaire aux comptes.



1) Approbation du PV du CA du 19 décembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins trois abstentions (Mme FRANÇOIS, MM. FLEURY et MARIE).

2) Arrêté des comptes 2016

M. OLLIVIER commente les comptes 2016 et le bilan (cf. documents joints). En réponse à M. MARIE, il confirme que la masse salariale représente pratiquement la moitié de la dotation annuelle, et que la créance sur l'Etat de 219 000 € est toujours inscrite dans le bilan.

Sur ce point (ainsi que pour le financement de l'état de référence sanitaire), M. STOLF rappelle les initiatives de M. RAISON auprès du gouvernement et au Sénat (dépôt d'un amendement à la loi de finances rectificative), sans succès à ce jour. M. MARIE note que l'amendement déposé a été rejeté par le secrétaire d'Etat au budget au motif que l'ANDRA prenait déjà en charge les dépenses liées aux aspects sanitaires, ce qui n'est pas le cas. M. MAZOYER indique que l'ANDRA n'a pas été sollicitée pour réagir. M. JAQUET précise que le caractère erroné de la réponse du secrétaire d'Etat au budget a été signalé à M. RAISON, qui l'évoque dans son dernier courrier adressé au premier ministre.

En l'absence de commentaire particulier de M. PETITJEAN, l'arrêté des comptes 2016 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Mme FRANÇOIS et M. MARIE).

M. OLLIVIER présente également le budget prévisionnel 2017 qui ne comporte pas de modifications substantielles par rapport à celui de 2016 (sachant qu'il ne tient pas compte du reliquat au 31/12/16).

En réponse à Mme FRANÇOIS, il est indiqué que le CLIS n'a pas les moyens de faire réaliser un forage géologique profond pour des mesures de géothermie. M. FLEURY constate que les crédits disponibles permettent de financer l'état de référence sanitaire, mais pas le suivi.

3) Programme d'activités

M. STOLF rappelle les activités mises en œuvre en 2016 (M. MARIE regrette une nouvelle fois le manque d'informations concernant la conférence ICGR de décembre) et présente les propositions pour 2017, notamment la mise en place d'un groupe de travail national pour l'état de référence sanitaire, la poursuite des réflexions du groupe d'échanges avec l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS, la prochaine Lettre du CLIS, la participation au PNGMDR et au HCTISN, les déplacements (Allemagne)...

A propos de l'état de référence sanitaire et de la mise en place d'un groupe de travail national (chargé de définir la méthode, les partenaires et le financement), M. STOLF fait part de l'envoi du courrier de l'ARS à Santé Publique France le mars dernier. La Préfecture devait de son côté adresser un courrier à l'IRSN. Il n'y a pas encore de retour. MM. DESCHAMPS et FLEURY souhaitent que cela puisse se mettre en place assez rapidement, avant la réalisation de projets pouvant avoir un impact sur le niveau initial de radioactivité.

Concernant l'instruction du DOS, Mme FRANÇOIS s'interroge sur la capacité du CLIS à faire appel à des experts extérieurs (autres que l'IRSN). Pour M. LHUILLIER, la commission « Risques », à partir des réponses apportées par l'IRSN, peut estimer qu'une question nécessite l'intervention d'autres experts. Il précise par ailleurs que le CLIS n'a pas d'avis à donner dans le cadre de cette démarche initiée par l'IRSN sans que cela soit





prévu par des textes, et que le DOS ne constitue qu'un dossier intermédiaire avant la DAC (pour l'instruction de laquelle cette démarche pourrait être reproduite).

M. FLEURY rappelle sa demande de disposer de la retranscription des réunions du groupe d'échanges. Elle sera relayée auprès de l'IRSN. Il constate par ailleurs que certains sujets ne seront pas traités car en dehors du cadre de l'instruction, comme la question du coût du projet. Pour M. MARIE, l'optimisation des coûts telle qu'annoncée aura forcément un impact sur la sûreté, et le CLIS devrait se saisir de cette question. M. JAQUET signale que cela a été fait au cours d'une réunion du HCTISN en présence de la DGEC. Il ajoute que l'IRSN a bien prévu d'analyser le coût dans la mesure où son optimisation pourrait avoir un impact sur la sûreté.

M. MAZOYER précise qu'il s'agit d'un coût d'arbitrage (M. FEUILLET parle de coût politique, tout en insistant sur le fait que la sûreté reste la priorité), et surtout d'un coût d'objectif, pour toute la durée du projet. Mme FRANÇOIS s'inquiète de la faiblesse des provisions (qui ne couvriraient que la construction initiale et la phase pilote), compte-tenu notamment de la situation financière d'EDF et d'AREVA.

M. MARIE approuve le projet de déplacement en Allemagne et suggère que le CLIS organise un déplacement en Alsace, pour évoquer le cas de Stocamine (l'Etat aurait décidé de ne pas retirer les déchets stockés, alors que le site devait être réversible).

M. FLEURY souhaite que la journée d'échanges avec l'ANDRA soit appelée journée d'information, et non de formation. M. MARIE demande que soient diffusés les comptes-rendus des réunions du groupe de travail PNGMDR et des plénières du HCTISN. Ces deux remarques seront prises en compte.

#### 4) Projet de Lettre du CLIS

M. STOLF indique que le prochain numéro portera principalement sur l'instruction du DOS et les principaux points relevés dans le cadre du groupe d'échanges mis en place par l'IRSN. Sont prévus également des articles sur les initiatives de M. RAISON, la conférence ICGR et la situation en Allemagne.

Concernant les questions de sûreté soulevées par le groupe d'échanges, M. FLEURY souhaite que son intervention sur le coût, et la réponse de l'IRSN, soient plus détaillées.

Mme FRANÇOIS estime que la ressource géothermique doit être à nouveau évoquée dans la Lettre, puisque le potentiel existe. Le risque d'intrusion est bien réel, dans la mesure où la mémoire du site sera, selon M. FLEURY, perdue. M. MAZOYER rappelle que le risque d'intrusion est pris en compte dans les analyses de sûreté, et que l'ANDRA travaille depuis quelques temps sur la mémoire. Quoi qu'il en soit, Mme FRANÇOIS fera parvenir un projet de texte pour la Lettre.

En réponse à M. MARIE, M. STOLF indique que son éditorial, qu'il est prêt à soumettre aux membres du CA (comme cela est suggéré par M. COUDRY), portera sur les violences et les dégradations en marge de la manifestation contre le projet du 18 février dernier. Pour Mme FRANÇOIS, dénoncer ce qui s'est passé, c'est prendre parti contre les opposants et ce n'est pas le rôle du CLIS. M. MARIE estime qu'il n'est pas possible d'évoquer la violence sans parler de ce qui se passe dans le bois Lejuc. Si l'éditorial doit dénoncer les seuls manifestants, M. FLEURY demandera à disposer d'un encart pour dire que son association ne le cautionne pas.



5) Questions diverses

- M. MAZOYER confirme que l'enquête judiciaire relative à l'accident mortel de janvier 2016 est toujours en cours.

- M. MAZOYER présente les éléments de l'étude d'impact qui doit être menée avant le dépôt de la DAC : périmètre organisation, contenu (cf. présentation jointe), et les concertations engagées localement, et souhaite associer le CLIS à cette démarche. En réponse à M. FLEURY, il indique qu'il fera part du coût de l'étude lors du prochain CA. Pour Mme FRANÇOIS, cette présentation est très théorique et très lisse, mais repose sur des conclusions qui lui paraissent déplacées (notamment sur l'estimation des rejets). Elle s'étonne que l'ANDRA veuille impliquer le CLIS, dont le rôle n'est pas de faciliter la tâche de l'ANDRA. M. MAZOYER indique par ailleurs à Mme PEUREUX VALANT que les impacts sur les activités proches (production agricole par exemple) sont étudiés dans le cadre de l'étude d'impact.

- M. FLEURY s'étonne que les travaux d'aménagement commencent alors que le projet n'est toujours pas autorisé. Il revient sur la notion de compensation, rappelant que des compensations existent déjà avec les fonds d'accompagnement, alors que le projet n'a pas encore d'impact (M. MAZOYER rappelle que cet accompagnement est prévu par la loi). Pour M. FLEURY, s'il n'y avait pas ces financements, aucun élu ne serait favorable au projet.

A Bure, le 29 juin 2017

Le Président,

Le Vice-Président,

Denis STOLF

Jean-Michel FEUILLET

